



A.M.I.D.

Association de **M**paka pour l'**I**ntégration et le **D**éveloppement



CHARTRE DE COMPORTEMENT DES MEMBRES





I/ Préambule

Toute organisation humaine est régie par des lois et règlements afin de mener une vie paisible et tranquille dans la société.

L'un des objectifs de l'AMID est d'améliorer l'image des habitants de Mpaka. D'où la présente charte qui a pour but de donner une ligne directrice aux adhérents de l'AMID. Car l'amélioration de l'image du quartier passera forcément par le changement de comportement de ses habitants.

L'AMID prône un comportement exemplaire pour ses membres.

Tout adhérent acceptera de se soumettre à la présente charte de comportement

Cette charte s'articule autour de 3 grands axes :

- Le savoir-faire
- Le savoir-être
- Le savoir-vivre

II/ LE SAVOIR – FAIRE

La connaissance est une puissance. Toute personne aspirant à se faire recruter par le biais de L'A.M.I.D doit faire preuve de connaissance dans son domaine d'activité, de justifier d'une qualification et / ou d'une certaine expérience professionnelle. Aucun n'adhérant ne doit espérer se faire recruter ou bénéficier des services de l'AMID sur des bases subjectives : clan, ethnie, région, parti, religion etc.

III/ LE SAVOIR- ÊTRE

Ceci fait allusion à la morale : L'adhérant à l'A.M.I.D doit moduler son comportement en société comme sur son lieu de travail.

Il doit avoir un comportement exemplaire et doit par exemple :

- Eviter les retards et les absences non justifiés au lieu de travail
- Être poli envers sa hiérarchie et ses collègues
- S'abstenir de toute forme de violence (verbale ou physique)
- Être discret
- Être propre et habillé décentement
- Manifester le désir d'apprendre en vue de s'améliorer ou de se perfectionner.

IV LE SAVOIR FAIRE

Il est important pour tout adhérent à L'A.M.I.D d'observer les règles d'ordre et de bienséance aussi au sein de L'A.M.I.D que dans les lieux d'activité de l' AMID.

Il doit :

- Soigner son comportement afin de ne pas heurter la sensibilité d'autrui
- D'éviter toutes formes d'harcèlements

A.M.I.D.

Association de Mpaka pour l'Intégration et le Développement



-
- D'être reconnaissant vis-à-vis de L'A.M.I.D : s'acquitter de ses devoirs financiers sans contrainte afin d'assurer la pérennité et le développement des A.G.R (Activités génératrices de revenus) de l'association

Tout comportement ne relevant pas de la présente charte, fera l'objet d'un débat dans le bureau exécutif aux fins d'une décision finale.

Fait à Pointe-Noire le : 27/11/2015

L'adhérant à l'A.M.I.D

A.M.I.D. : Association de Mpaka pour l'Intégration et le Développement

Adresse : Rue Moe Foe Louendo – Quartier Mpaka 120 – Vers la Mucodec de Fond Tié Tié – BP 71 –
Pointe Noire – Congo Brazzaville -Tél. : (+242) 06 431 03 03

Site internet : www.amidcongo.org // E-Mail : info@amidcongo.org